

Demande de mise sous tension pour essai (MSTPE) d'une installation de consommation pour les segments C1 à C4

Identification : ERDF-FOR-RAC_41E

Version : V.1

Nombre de pages : 2

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/10/2011	Création	Sans objet

• **Documents associés**

ERDF-PRO-RAC_09E: Procédure de traitement des mises sous tension pour essai (MSTPE) des installations de consommation pour les segments C1 à C4

• **Résumé**

Ce document permet de formuler la demande de mise sous tension pour essai (MSTPE) d'une installation, en vue d'obtenir l'attestation de conformité de l'installation intérieure et/ou de tester les *process* alimentés par cette installation.

Il formalise l'engagement de responsabilité du demandeur vis-à-vis des dommages matériels ou corporels résultant de l'absence ou du défaut des protections requises pour la mise en œuvre de la prestation de MSTPE.

Un formulaire au format Acrobat « .pdf » avec champs à remplir, est également disponible sur le site internet www.erdfdistribution.fr.

DEMANDE DE MISE SOUS TENSION POUR ESSAI d'installations électriques de bâtiments commerciaux, industriels ou administratifs

Fournisseur d'énergie électrique

Nom :
 Adresse postale :

ERDF

Service ou Exploitation procédant à la mise sous tension pour essais :

Adresse postale :
 N° du dossier :

Engagement du demandeur

Le demandeur :

Je soussigné Qualité
 Adresse : rue n° Ville Code postal

pour l'établissement suivant :

Nom de l'établissement Activité :
 Adresse : rue n° Ville Code postal

Travaux d'électricité effectués par les entreprises suivantes :

- 1 – Nom rue n° Ville Code postal
- 2 – Nom rue n° Ville Code postal
- 3 – Nom rue n° Ville Code postal
- 4 – Nom rue n° Ville Code postal

demande :

à ERDF, en application de l'article 1^{er}, alinéa 4, du décret n° 72.1120 du 14 décembre 1972 modifié, la mise sous tension des installations électriques intérieures de l'établissement susvisé, en vue de procéder à leurs essais.

Puissance : kVA

pour la période du **au**

atteste que :

cette mise sous tension, à caractère temporaire, est destinée à l'alimentation de l'installation intérieure de l'établissement décrit ci-dessus, aux seules fins d'essais. Elle ne saurait donc servir à d'autres usages, et en particulier pas à la mise en service du site concerné.

reconnait que :

ERDF pourra, sans préavis, effectuer la suspension de l'alimentation électrique du point de livraison en cas de manquement à la limitation ci-dessus, ainsi qu'à l'issue de la période fixée par le présent engagement,

et que les dispositions nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens ont été prises au niveau de l'installation intérieure du bâtiment concerné par le présent engagement, conformément aux règlements en vigueur.

dégage :

ERDF de toute responsabilité pour tout dommage matériel et corporel causé directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

désigne :

comme représentant dans le cadre de cet engagement :

Société : M. ou Mme : Qualité :
 Adresse : rue n° Ville Département

Fait à le / /

Signature du demandeur (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au **Responsable opérationnel du Système d'Information Raccordement d'ERDF, Tour Winterthur, 92085 PARIS LA DÉFENSE CEDEX**
 Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.